Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260324-AFR_2026_005-DE

BRÉHAN

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Mairie de BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de membres
En exercice : 20
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
AFR-2026-005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

L'an deux mil vingt-six, le 24 Mars à 10 H 30, le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence, de Monsieur LORAND Gérard, Président

Date de convocation : 5 Mars 2026

PRESENTS : Mr AUBRY Michel – Mr AUFFRET Christophe – Mr BARON Yannick - Mr BEUREL Yannick – Mr CADIO Christophe – Mr CHATTE Claude - Mr GUYOT Philippe – Mr GUEHENNEUX Jean Louis – Mr KERGROHENN Eric – Mr LAMOUR Christophe – Mr LATINIER Pierre-Yves - Mr LORAND Daniel - Mr LORAND Gérard – Mr MERCIER Patrice – Mr ROUVRAY Dominique – Mr SABLE Gilles - Mr GUILLOT Jean, Maire de BREHAN

ABSENTS EXCUSES : Mr BERNARD François - Mr JAN Noël – Délégué de la D.D.A.F

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr AUFFRET Christophe

OBJET : INDEMNITE DU SECRETAIRE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2026

Sur proposition de son Président, le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement **DECIDE** à l'unanimité, de fixer à 1 250,00 Euros (Mille deux cent cinquante Euros), l'indemnité de fonction due pour l'année 2025 à Monsieur Le MOUEL Franck, en sa qualité de secrétaire administratif de l'Association.

Le crédit correspondant à cette dépense a été inscrit à l'article 6411 du budget 2025

Pour expédition conforme :
Bréhan le 26 Mars 2026

Le Président,

ASSOCIATION FONCIÈRE COMMUNE DE BRÉHAN 56580 MORBIHAN